

**0 - Orientations stratégiques pour la politique
départementale de l'administration générale - Budget
Primitif 2020**

Une action plus efficace plus proche et plus humaine

CD/2019/137

Service chef de file :

E2 - Direction des finances et de la commande publique

E220 - Service du budget et de la dette

Résumé :

Une action publique plus efficace, plus proche et plus humaine pour l'ensemble des Bas-Rhinois, tels sont les trois piliers qui guident les politiques publiques et le fonctionnement de la collectivité départementale. Pour cela, le Département fait le choix de concentrer les moyens publics vers des dépenses qui répondent aux besoins de la vie quotidienne des citoyens et qui créent de la dynamique sur les territoires. C'est tout le sens de l'engagement du Département, qui a réduit ses dépenses internes administratives au profit d'investissements utiles et efficaces.

Etre plus performant financièrement, mais également humainement : en 2020, c'est une nouvelle étape de la transformation de l'action publique qui devra être imaginée, pour renforcer la proximité avec les habitants dans la perspective de la création de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA).

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental les orientations du budget primitif 2020 pour la politique départementale de l'administration générale.

1. Une administration pleinement investie pour construire la Collectivité Européenne d'Alsace

Les travaux menés par les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, en vue de la création de la Collectivité Européenne d'Alsace, collectivité unique dans le panorama des collectivités territoriales en France, ont débuté dès la déclaration dite de « Matignon » en octobre 2018 et se sont poursuivis tout au long de l'année 2019.

Dans le processus de création de la CEA, le décret du 27 février 2019 puis la loi du 2 août 2019 ont défini le cadre juridique applicable à la nouvelle collectivité, les compétences nouvelles qui lui sont attribuées et fixé la date de sa création au 1^{er} janvier 2021. Plusieurs textes d'application suivront en 2020 (ordonnances, décrets).

En 2020, l'édification de la nouvelle Collectivité Européenne d'Alsace se prolongera et de nombreux travaux de préfiguration, entamés dès 2019, seront poursuivis. L'administration, sera fortement engagée et investie dans la réalisation de ce projet politique majeur, qui verra à la fois la réunion des administrations des deux Départements et la mise en œuvre de compétences nouvelles.

Par ailleurs, 2020 sera l'année où seront précisées les règles juridiques à mettre en œuvre pour cette nouvelle collectivité et où sera défini et mis en place son cadre budgétaire. Un acte fort a déjà été réalisé en 2019 sur ce dernier sujet avec le choix d'un système d'information financier commun et d'un directeur des finances mutualisé.

Les collaborations étaient déjà nombreuses entre les équipes des deux collectivités, notamment à travers des initiatives qui les dépassent largement. Ainsi, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont construit la mutualisation et la collaboration entre collectivités alsaciennes, par le développement de la plateforme électronique Alsace Marchés Publics, qui se donne entre autres pour objectif de simplifier l'accès administratif des entreprises alsaciennes aux marchés publics des 287 collectivités alsaciennes utilisatrices.

Grâce à l'expérience des deux Départements alsaciens et à l'expérimentation de l'achat groupé d'énergie (électricité et fioul) avec l'Eurométropole de Strasbourg en 2015, un groupement de commandes permanent élargi a été créé en juillet 2017 entre les Départements et SDIS du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, l'Eurométropole et ses Communes, le Syndicat des eaux et de l'assainissement d'Alsace Moselle, pour dégager de nouvelles réductions de dépenses grâce à une standardisation et à une massification des achats de fonctionnement (énergie, moyens généraux, carburant...).

C'est aussi cela la Collectivité Européenne d'Alsace : la synergie avec les autres collectivités du territoire alsacien.

Au-delà des achats, la préparation de la nouvelle collectivité va conduire à l'ouverture de nombreux chantiers dans le domaine des fonctions dites « support ».

A cet égard, la convergence des systèmes d'information – tant sur le plan de l'infrastructure que sur le plan applicatif – est un des facteurs clés de la réussite du lancement de cette nouvelle collectivité.

Il s'agira également de travailler aux aspects relatifs aux ressources humaines de la réunion des deux administrations. La Collectivité Européenne d'Alsace devra, dès son lancement, être dotée d'un budget unique au sein d'un système d'information financier convergent, mis en œuvre conjointement par les Directions des deux collectivités dès 2020.

Dans les domaines de compétences actuels des Départements, élus et administrations ont entamé le rapprochement des politiques publiques, tandis qu'un travail spécifique devra porter sur les compétences nouvelles et se doubler d'un travail sur l'évaluation des ressources et des charges transférées.

Dans sa communication également, le Département met l'Alsace au cœur de ses préoccupations : ainsi, après le premier jalon courant 2018 qu'a été la création d'un visuel commun pour le projet Alsace avec le Département du Haut-Rhin ainsi que l'introduction de l'Alsace sous le même format dans le logo de chacune des deux collectivités, la charte graphique départementale va continuer à évoluer toujours dans le sens de plus d'Alsace et afin de préfigurer la nouvelle Collectivité Européenne d'Alsace.

Ainsi, le Département continuera à faire vivre l'Alsace pour démontrer toute la pertinence de cet échelon territorial dans le quotidien des Bas-Rhinois et des Alsaciens.

2. Une administration tournée vers les besoins des Bas-Rhinois : un accueil inconditionnel et humain de proximité

En 2020 c'est l'administration de demain qui devra être imaginée et de nouveaux modes de relations et de contacts avec les citoyens et les Bas-Rhinois devront être définis et mis en place. Il s'agira donc de repenser et refonder notre relation à l'utilisateur en plaçant le curseur sur les véritables besoins des Bas-Rhinois et des Alsaciens.

Le Département souhaite s'inscrire pleinement dans la transformation digitale à l'œuvre dans notre société ; après avoir proposé un nouveau site internet intégrant de nombreux e-services, il va s'engager dans la démarche de construction du site internet alsacien.

L'accueil inconditionnel et humain est au cœur de l'action du Département, au travers de l'accessibilité des services à tous, au sein des services départementaux et par le biais des services numériques. La transition numérique nécessite d'être attentifs aux plus fragiles, éloignés du numérique, pour éviter l'illectronisme.

Cette démarche est menée parallèlement au renforcement des moyens humains du Département au service des plus fragiles. Les efforts des années passées dans la maîtrise de la masse salariale ont permis une faible progression des dépenses de ressources humaines, inférieure à leur progression mécanique et obligatoire.

L'accroissement des situations de vulnérabilité et de précarité nécessite de renforcer le service public de proximité pour consolider les équipes sur le terrain, soumises à l'augmentation de la demande sociale et à la complexification des situations, notamment en matière de lutte contre la grande précarité, de santé, de protection de l'enfance et d'adaptation des territoires au vieillissement de la population. Le Département a donc arrêté des choix responsables et raisonnés qui permettent de préserver l'efficacité et la proximité du service public pour le bénéfice de l'ensemble des Bas-Rhinois.

Les élus et les agents de la collectivité ont uni leurs énergies pour les intégrer de manière intelligente à un service public toujours plus proche et efficace pour ses usagers, ouvert et valorisant pour ses partenaires.

Le Département finalisera par ailleurs en 2020 la mise en accessibilité des bâtiments départementaux hors collèges dans le cadre du schéma de mise en accessibilité programmée (ADAP) adopté en 2015. S'agissant des collèges, les travaux d'accessibilité se poursuivent jusqu'en 2024. En 2020, 74 collèges seront accessibles (sur 90).

3. Une administration moderne et soucieuse de la qualité de vie au travail

Au développement de l'administration électronique tournée vers les usagers répond celui tourné vers l'efficacité des services internes. Ainsi les systèmes d'information font l'objet d'évolutions constantes pour répondre au mieux à la continuité des services rendus et aux nouveaux besoins identifiés dans le cadre de la co-construction de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Pour être plus efficace et plus humain dans le suivi individualisé des situations des usagers, et optimiser le cadre de travail des agents, des projets importants sont par exemple engagés dans le domaine du handicap et des personnes âgées : la mise en œuvre du nouveau système d'information harmonisé des MDPH et la numérisation des dossiers (stock et flux) de la Maison de l'Autonomie par exemple.

Des travaux préparatoires de la fusion des systèmes d'informations sont également

lancés dans les domaines directement impactés par la mise en place de la CEA au 1^{er} janvier 2021, à savoir la mise en place d'un outil de gestion du système financier unique, déjà mentionné, ou l'outil de gestion des délibérations co-porté par les deux Directions des assemblées. Enfin, en 2020 un portail de communication commun va unifier les intranets des deux collectivités pour permettre une vision commune et partagée des informations en interne, alors qu'à destination de l'externe une plateforme de publication des données dites ouvertes sera mutualisée (contenus OpenData).

La convergence des architectures techniques des deux collectivités est également un axe de travail fort pour répondre aux besoins des directions en termes d'échanges et de collaboration. A ce titre, le projet de poste de travail du futur, qui vise à renouveler et moderniser les outils informatiques, ouvrira de nouveaux usages aux agents de la future collectivité. Toujours avec la volonté d'améliorer l'efficacité de l'administration et le confort de travail des agents, une solution de visioconférence sera déployée et une réflexion sera engagée sur les nouveaux moyens d'échanges (espaces collaboratifs, softphonie, etc.) dans un contexte de contrainte budgétaire des dépenses de fonctionnement maîtrisées.

La politique des ressources humaines et managériale du Département accompagne la transformation nécessaire de la collectivité. La volonté d'impliquer les équipes est forte et favorise le renouvellement des pratiques managériales, autour de la confiance, de la responsabilisation et de l'intelligence collective.

Sous l'impulsion départementale, de nouveaux projets sont construits en partenariat avec les équipes et les acteurs locaux. C'est également dans ce cadre que le plan de formation 2020 permettra à chaque agent de professionnaliser ses compétences et d'être accompagné dans son parcours professionnel, d'améliorer la qualité du service public, de favoriser l'adaptation de l'organisation du Département aux évolutions institutionnelles, sociétales et réglementaires et de se préparer au mieux pour la Collectivité Européenne d'Alsace.

Le déploiement du télétravail constitue ainsi un levier nouveau d'attractivité des territoires ruraux, de réduction des déplacements professionnels, d'amélioration de la santé des agents, de pouvoir d'achat et d'équilibre avec leur vie personnelle. Dans le même état d'esprit, le lancement d'un plan d'actions en faveur de l'intégration et de la professionnalisation des agents en situation de handicap s'est concrétisé par un conventionnement avec le Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans la fonction publique (FIPHFP). Ce dispositif volontariste permettra de favoriser les conditions de travail et de vie des agents, ainsi que leur intégration dans le collectif de travail.

Plusieurs projets de bâtiments départementaux incarnent également la volonté d'offrir aux agents des conditions de travail plus agréables, d'expérimenter des nouveaux modes de travail ouverts aux partenaires extérieurs et s'inscrivant dans la modernité tout en permettant une maîtrise des coûts de fonctionnement.

Ainsi la reconstruction des unités techniques de Schirmeck, de Wasselonne et de Sélestat apportera de meilleures conditions d'exercice de leurs activités aux agents en charge de l'exploitation des routes ; les projets de constructions des Délégations Territoriales d'Action Nord à Haguenau, Ouest à Saverne ou Sud à Molsheim pourront être les vitrines de l'action départementale dans les territoires et les laboratoires de ces expérimentations. Le Département poursuit par cette voie sa stratégie « propriétaire » qui a permis une réduction massive des frais de location depuis 2014. A terme, les

opérations lancées en 2018 et 2019 doivent permettre une économie de loyers de 1 M€ par an. En 2020, le plan photovoltaïque entrera dans sa phase opérationnelle avec la sélection des sites pouvant accueillir les panneaux et leur installation. L'ensemble du patrimoine de la collectivité est concerné. Le bâtiment des archives départementales sera le premier site à être équipé de panneaux photovoltaïques en autoconsommation.

4. Une administration engagée dans une démarche de responsabilité environnementale et sociétale

La plupart des politiques départementales a fait l'objet d'une révision ces quatre dernières années, portée par des valeurs d'engagement, de priorité donnée à l'humain, au travail et à l'innovation dans un souci d'efficacité de l'action, de proximité et d'utilité pour nos concitoyens. Le Département, de par ses compétences et la mise en œuvre de ses politiques, dispose de nombreux leviers d'actions au bénéfice du développement durable sur le territoire.

Ils concernent aussi bien les politiques sociales que l'aménagement du territoire ou les politiques éducatives.

Au-delà de cette prise en compte des finalités du développement durable, le Conseil Départemental a souhaité par ailleurs impulser une dynamique forte d'engagement dans la transition énergétique et écologique, en construisant une stratégie globale et un plan d'action que l'assemblée départementale a approuvés en décembre 2018 et avril 2019.

En parallèle, et dans une volonté constante d'exemplarité, la collectivité départementale s'est engagée dans une gestion durable, économe et efficace de son patrimoine grâce à l'engagement et au savoir-faire de ses 3 600 collaborateurs. La gestion d'un patrimoine de plus de 200 bâtiments, de plus de 3400 km de voirie, ou du canal de la Bruche, sont autant de leviers d'innovation, d'intégration des préoccupations environnementales ou d'expérimentation voulus par les élus de la collectivité.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les orientations définies pour la mise en œuvre de la politique d'administration générale telles que proposées dans le présent rapport qui correspondent aux grands objectifs suivants :

- une administration pleinement investie pour construire la Collectivité Européenne d'Alsace ;*
- une administration tournée vers les besoins des Bas-Rhinois : un accueil inconditionnel et humain de proximité ;*
- une administration moderne et soucieuse de la qualité de vie au travail.*

Strasbourg, le 27/11/19
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY